

# VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** 

### **REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2025**

République Française Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers: en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants: 20

Date de convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud; Mme GUILLOUX Christèle; M. COSTENTIN Joseph; Mme MOREL Monique (arrivée à 20h15); M. GUERIN Jean-Pierre; M. COUASNON Michel; M. FADIER Thierry; Mme AUSSANT Angélique; Mme LECHEVALIER Nathalie; Mme BADICHE-MANCEL Karine; Mme KERGOAT Morgane; M. MOREL Sylvain; M. RAULT Pierre-Antoine; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes: Mme OUTREVILLE Angélique; Mme JARDIN Marie Christelle;

Absents excusés: Mme. LEE Isabelle; M. VEZIE François; Mme MICHEL Sylvie; M. MOLVAUX Gérard;

Pouvoirs: Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à Mme MOREL Monique;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ; M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph;

Secrétaire de séance : M. GUERIN Jean-Pierre.

## 2025-07-082 - LES PETITES COUTURES : ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN PAR MONSIEUR CAHU MICKAËL

**RAPPORTEUR:** JP. GUERIN

#### **EXPOSÉ**

Par courrier, Monsieur CAHU Mickaël a sollicité auprès de la commune la possibilité d'acquérir une portion de chemin située au lieu-dit « Les Petites Coutures », à Louvigné-du-Désert, entre les parcelles cadastrées section B n°592, 595, 596 et 594. La superficie est de 645,56 m².

#### **PROPOSITION**

Vu la délibération n°2024-09-099 du 19 décembre 2024 fixant le prix de vente de chemin rural à 1 € du

Considérant que les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur ;

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de donner une suite favorable au projet de vente décrit ci-dessus, au profit de Monsieur CAHU Mickaël:
- > de déclasser cette portion de chemin du domaine public dans le domaine privé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

#### DÉCISION

Le Conseil Municipal accepte cette décision à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 25 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif à dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.